

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2010

L'an deux mille dix, le 30 juin à 21 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la commune de Champlan, au Gymnase sis Chemin de la Butte sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE Président de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. NOURY Pascal Vice-Président, M. FLÉGEO Jean Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, M. MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, M. QUAGHEBEUR Henry Conseiller Communautaire, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller Communautaire, M. BATOUFFLET Patrick membre du Bureau, Mme BERCHON Anne Conseiller Communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller Communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller Communautaire, M. BÉTIN Rémi Conseiller Communautaire, Mme BOUVIER Brigitte membre du Bureau, M. BRUN Marcel Conseiller Communautaire, M. CARIS François Conseiller Communautaire, M. CHADEL Patrick membre du Bureau, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller Communautaire, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller Communautaire, M. DE SOUSA José Conseiller Communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller Communautaire, M. DOUTRE Gérard Conseiller Communautaire, Mme FRERET Michèle membre du Bureau, M. LACAMBRE Dominique Conseiller Communautaire, M. LAFFARGUE Bernard Conseiller Communautaire, M. MAILLET Jacky Conseiller Communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller Communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller Communautaire, Mme MATAKOVIC Evelyne Conseiller Communautaire, M. PINTO Henrique Conseiller Communautaire, M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller Communautaire, Mme RICHARDEAU Sylvianne Conseiller Communautaire, M. SCOUPÉ Christian Conseiller Communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller Communautaire, M. VINOLÈS José Conseiller Communautaire.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	(pouvoir à M. CHADEL Patrick)
Mme CORP dit GENTI Valérie	(pouvoir à M. LAFFARGUE Bernard)
M. COUTÉ Gérard	(pouvoir à Mme PUECH Brigitte)
M. DA SILVA Victor	(pouvoir à M. FONTENAILLE Dominique)
Mme DELPLANQUE Marie-Dominique	(pouvoir à M. LECLERC Christian)
M. DECUGNIÈRE Dominique	(pouvoir à M. MALHERBE Guy)
M. LEPELTIER Jacques	(pouvoir à M. F. CARIS)
M. SIROT Daniel	(pouvoir à M. BATOUFFLET Patrick)
M. FIORI Henri	
M. GUYADER Alain	
Mme HAMIDOU Marie	
Mme ROCHE Nathalie	

SECRÉTAIRE : M. BÉTIN Rémi

ACCUEIL, OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM

Le Président a désigné Monsieur Rémi BÉTIN, secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire ne s'y est pas opposé.

SÉANCE

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2010

Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 14 avril 2010 et du 26 mai 2010.

VOTE DU CONSEIL : APPROUVÉS A L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA CA EE AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rendu compte aux conseillers communautaires du rapport de présentation des délibérations adoptées en Bureau Communautaire et des décisions prises par le Président.

PRÉAMBULE

Monsieur Pierre VELZ, délégué ministériel en charge du projet pour le plateau de Saclay présente l'avancement des réflexions et études engagées, notamment avec le paysagiste Michel Des VIGNES ; cette présentation est l'occasion d'un échange avec les élus d'Europ'Essonne.

AFFAIRES DÉLIBÉRATIVES

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, MODIFICATION DES COMMISSIONS ET DU BUREAU COMMUNAUTAIRE - AU RAPPORT DU PRÉSIDENT -

1.1 MODIFICATION DES COMMISSIONS ET DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

➤ *Un nouveau délégué du Conseil Municipal de La-Ville-du-Bois au sein de la CAEE*

Par délibération en date du 25 mars 2008, le Conseil Municipal de la commune de La Ville du Bois avait désigné Monsieur William GAUTHERIN, délégué municipal pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Europ'Essonne (CAEE). Par délibération en date du 14 avril 2008, Monsieur William GAUTHERIN avait été élu, par le Conseil Communautaire de la CAEE, membre du Bureau Communautaire.

Lors de la création de la 1^{ère} commission (Finances, Personnel, et Affaires Générales) et de la 2^{ème} commission (Développement Économique, Aménagement du Territoire), Monsieur William GAUTHERIN avait été élu membre de ces deux commissions.

Le Conseil Municipal de La-Ville-du-Bois a désigné le 29 juin 2010, un nouveau délégué communautaire, Monsieur José VINOLÈS, en remplacement de Monsieur William GAUTHERIN. Il convient donc, d'installer le nouveau délégué de la commune de La Ville du Bois dans ses fonctions de Conseiller Communautaire, d'élire un nouveau membre du Bureau Communautaire, de désigner un nouveau membre pour chacune des deux commissions concernées, représentant la commune de La Ville du Bois.

Monsieur BRUN Marcel est proposé membre du Bureau et de la 1^{ère} (Commission Finances, Personnel et Affaires Générales) en remplacement de Monsieur WILLIAM GAUTHERIN. Monsieur José VINOLÈS est proposé membre de la 2^{ème} Commission (Développement Économique et Aménagement du Territoire) et de la 6^{ème} Commission (Environnement).

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ L'UNANIMITÉ

1.2 MODIFICATION DES COMMISSIONS

➤ *Une nouvelle déléguée du Conseil Municipal de Massy au sein de la CAEE*

Par délibération en date du 3 avril 2008, le Conseil Municipal de la commune de Massy avait désigné Monsieur Raouf JADOUI, délégué municipal pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Europ'Essonne.

Lors de la création de la 4^{ème} commission (Action Sociale, Logement, P.L.H. et Politique de la Ville), Monsieur Raouf JADOUI avait été élu membre de cette commission.

Suite au remplacement de Monsieur Raouf JADOUI par Madame Sylvianne RICHARDEAU lors du Conseil Municipal du 24 juin 2010, il convient d'installer Madame Sylvianne RICHARDEAU dans ses fonctions de Conseiller Communautaire et de désigner un nouveau membre pour la 4^{ème} Commission, représentant la commune de Massy.

Madame Sylvianne RICHARDEAU est proposée membre de la 4^{ème} Commission (Action Sociale, Logement, PLH et Politique de la Ville).

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009

Aux termes de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ; ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus ».

Compte tenu de cette obligation légale et dans un souci d'information et de communication à l'ensemble des citoyens communautaires, la CAEE a réalisé un document synthétique mais suffisamment précis permettant d'avoir une vue d'ensemble de ses activités pour l'année 2009.

Il est, par conséquent, proposé aux membres du Conseil Communautaire de délibérer afin de prendre acte du rapport d'activités de la CAEE pour l'année 2009.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUSPENSION DE LA SÉANCE DE 20 MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1.4 INSTAURATION D'UNE ENTENTE ENTRE LA CAEE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE (CAVO)

Pour ouvrir son horizon territorial, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge souhaite élargir son périmètre de réflexion opérationnelle s'agissant de certains dossiers. A ce titre, elle a proposé à la CAEE de conclure une entente sur des thèmes précis.

L'entente entre collectivités régit par l'article L.5221-1 et suivant CGCT, n'a pas de personnalité morale. Elle concerne un objet large ou des actions définies. Les questions identifiées comme relevant d'un intérêt commun sont débattues dans des conférences où chaque Conseil Communautaire est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et, composée de trois membres désignés au scrutin secret.

Les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par les organes délibérants.

Les domaines des transports et déplacements et du développement des réseaux haut et très haut débit seraient susceptibles de donner lieu à un travail en commun entre les intercommunalités.

Le Bureau Communautaire de la CAEE a débattu sur le principe de cette entente dans sa séance du 20 mai dernier.

Le Conseil Communautaire de la CAVO s'est prononcé sur cette entente dans sa séance du 23 juin dernier.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser la mise en place de la procédure de cette entente qui permettra de passer des conventions sur des questions d'intérêt commun rentrant dans le champ des attributions de la CAEE et de la CAVO et plus particulièrement dans le domaine des transports et déplacements et du développement des réseaux haut et très haut débit.

A la demande d'un certain nombre d'élus d'approfondir cette question d'entente, le Président a proposé de retirer ce point de l'ordre du jour.

DÉCISION DU CONSEIL : AFFAIRE REPORTÉE À UN PROCHAIN CONSEIL

2. TRANSPORTS - AU RAPPORT DE G. FUNÈS -

2.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE DU PARKING DE LA GARE MASSY TGV

Conformément aux dispositions de la loi du 8 février 1995 (dite « Loi Mazeaud ») relative aux délégations de Service Public, les délégataires doivent « *produire un rapport avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante. Ce rapport comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation du Service Public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public* ».

En tant que titulaire de la compétence « Transport » et en particulier à partir de 2010 de la compétence « parc de stationnement de plus de 100 places », la CAEE doit assurer le suivi de la bonne exécution du contrat d'exploitation du Parc Relais - Gare RER-TGV de Massy.

A cet effet, la CAEE réalise notamment, à l'occasion de la remise des rapports annuels des délégataires, une présentation synthétique de ce rapport.

Il ressort du rapport transmis par EFFIA les principaux éléments suivants :

Le parc relais dispose de 766 places au total réparties sur deux niveaux, dont un niveau de 346 places appartenant à la SNCF et un niveau de 420 places appartenant à la CAEE et objet du présent rapport d'exploitation. Six agents assurent l'ouverture du parc et du bureau 7j/7 et 24H/24.

En termes de fréquentation : il est à souligner que le nombre total de paiement est en hausse de 8% par rapport à 2008.

Concernant le chiffre d'affaire global, il est de 925,2 K€ en 2009 soit une augmentation de 17% en comparaison avec 2008 (788K€). Cette évolution est due à la fois à la fermeture des emplacements sur le parc en voirie et également aux travaux sur le quartier Atlantis et à ceux de la plate-forme multimodale des gares.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le compte-rendu d'exploitation pour l'année 2009 de la société EIFFIA qui est disponible sur Extranet.

Par ailleurs, ce document pourra être envoyé sous forme papier sur simple demande des conseillers qui le souhaitent.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. LE HAUT-DÉBIT - AU RAPPORT DE P. NOURY -

3.1 CONVENTION CAEE-SIPPEREC POUR LA RÉALISATION DE L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE EN TRÈS-HAUT-DÉBIT

Le Projet d'Agglomération d'Europ'Essonne, adopté en Conseil Communautaire le 16 décembre 2009, prévoit de déployer le très haut débit sur le territoire de la CAEE (actions 5 et 15).

S'appuyant sur le SIPPEREC, auquel elle a demandé à adhérer depuis le 17 décembre 2008 (adhésion effective depuis le 15 octobre 2009) au titre de la compétence « *réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle* », la CAEE a engagé une importante réflexion sur les choix et les modalités afin de répondre à ses besoins.

Les contacts pris depuis un an (Secrétariat d'Etat au Développement de l'Economie Numérique, Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), les études menées (depuis la première étude LOOPGRADE financée dès 2008 par la CAEE jusqu'à celle conduite en 2010, par le Comptoir des Signaux pour le compte du SIPPEREC) et la perspective d'un soutien au titre du contrat de projets Etat-Région, ont permis aux élus communautaires d'envisager un scénario volontariste pour leur territoire.

C'est ainsi que le 14 avril 2010, l'assemblée délibérante d'Europ'Essonne a approuvé le principe de réalisation d'un projet de création d'un réseau d'initiative publique pour l'équipement du territoire en très haut débit et a désigné des élus en charge du suivi de ce dossier aux côtés des représentants du SIPPEREC.

La Commission Développement Economique-Aménagement du Territoire-Technologies de l'Information et de la Communication, qui s'est réunie le 9 juin 2010, a exprimé son soutien à ce projet.

A l'issue d'une présentation le 10 juin 2010, les membres du Bureau Communautaire se sont prononcés, à l'unanimité, en faveur du projet susceptible d'être réalisé par le SIPPEREC et d'une couverture intégrale du territoire.

Ce projet de réseau FTTH, retenu par la Communauté d'Agglomération, à l'issue des études de modélisation technique, économique et juridique, permettra, en effet :

- de résorber, en priorité, les zones blanches DSL des communes de Saulx- Les- Chartreux et Epinay-sur-Orge,
- de couvrir les zones grises DSL des deux communes précédentes ainsi que celles de Ballainvilliers, La Ville du Bois, Morangis et Champlan,
- de raccorder en fibre optique 99% des entreprises et des logements collectifs et individuels dans les 10 communes d'Europ'Essonne dans un délai de 3 ans.

Ce projet sera conduit par le SIPPEREC, compétent juridiquement et disposant d'une expérience réussie dans la réalisation de telles opérations (cf. réseaux OPALYS et SEQUANTIC) ; le Comité Syndical, qui s'est réuni le 17 juin 2010, a approuvé à l'unanimité, le lancement de la délégation de service public portant sur

l'établissement et l'exploitation du réseau. La CAEE apportera son soutien financier au déploiement du réseau, selon les modalités prévues dans la convention jointe. D'autres cofinanceurs publics seront recherchés pour boucler le tour de table des participations publiques nécessaires au déploiement de ce réseau. Le maître d'ouvrage envisage de réaliser ce projet dans le cadre d'une délégation de service public de type concession de travaux et de services publics.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- De confirmer l'engagement de la CAEE en faveur du soutien à la réalisation d'un réseau FTTH sur l'intégralité de son territoire,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer, avec le SIPPEREC, la convention de suivi du projet de couverture très haut débit du territoire de la CAEE ci-annexée,
- De solliciter tous cofinancements susceptibles d'être obtenus en faveur de la réalisation de ce projet.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. EAU - AU RAPPORT DE JEAN-PIERRE MEUR –

4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT 2009 SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Chaque année les délégataires du service public de l'eau potable doivent présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public délégué. Ce dernier est ensuite présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) chargé de rendre un avis.

A l'issue de cette procédure, il est présenté aux membres du Conseil Communautaire pour en prendre acte.

Pour l'année 2009, la Lyonnaise des Eaux a remis ses comptes-rendus administratifs, techniques et financiers.

Ces documents ont fait l'objet du rapport de synthèse présenté devant la C.C.S.P.L. le 25 juin 2010.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte du rapport annuel pour l'année 2009 sur la Délégation du Service Public de l'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Europ'Essonne hors la commune de Massy, pour laquelle la CAEE adhère au SEDIF ; le rapport corres-

pendant à cette délégation sera soumis au Conseil Communautaire en septembre 2010.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. HABITAT - AU RAPPORT DE DOMINIQUE FONTENAILLE -

5.1 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : AVIS DES COMMUNES D'EUROP'ESSONNE ET DU SMEP NCE

Par délibération du 26 mai dernier, le Conseil Communautaire a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat. Le dit projet a été adressé pour avis aux communes membres de la CAEE, ainsi qu'au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nord-Centre-Essonne.

Les Conseils Municipaux des communes se prononcent, pour la plupart, entre l'envoi de la note de synthèse et le jour du Conseil Communautaire, les positions de chacune des villes seront remises sur table le soir du Conseil Communautaire.

A la suite de ces délibérations, le Conseil Communautaire doit examiner les observations et demandes de modification du programme et, statuer sur leur prise en compte.

Sur cette base, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'arrêter le nouveau projet de programme local de l'habitat ainsi amendé suivant les différents avis des villes soit :

- favorable de la commune de Ballainvilliers en date du 15 juin 2010 ;
- favorable de la commune de Champlan en date du 8 juin 2010 ;
- favorable avec observation de la commune de Chilly-Mazarin en date du 25 juin 2010, qui formule la demande de rajouter un programme de foyer pour personnes âgées de 70 logements rue de Launay ;
- favorable de la commune d'Épinay-sur-Orge en date du 25 juin 2010 ;
- favorable de la commune de Longjumeau en date du 28 juin 2010 ;
- favorable avec observation de la commune de La Ville du Bois en date du 29 juin 2010, qui formule la demande de ramener à 120 au lieu de 130 le nombre total de logements locatifs sociaux, du fait de leur diminution d'autant dans l'opération « abords RN20 » ;
- favorable de la commune de Massy en date du 24 juin 2010 ;
- favorable avec observation de la commune de Morangis en date du 24 juin 2010, qui formule la demande de modification de la dénomination des opérations, de la répartition des logements et enfin des programmes ;
- favorable de la commune de Saulx-les-Chartreux en date du 15 juin 2010 ;
- favorable de la commune de Villebon-sur-Yvette en date du 24 juin 2010 ;
- favorable du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation du Nord-Centre-Essonne du 28 juin 2010 ;

ainsi que suivant le porter à connaissance complémentaire de l'Etat en date du 10 juin 2010, relatif à la production des PLAI dans le cadre de la prise en compte du PDALPD.

Un nouveau document intégrant les décisions du Conseil Communautaire est élaboré puis notifié aux communes, au SMEP NCE et, transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne afin que celui-ci saisisse au plus tôt le Comité Régional de l'Habitat.

Monsieur Dominique FONTENAILLE a tenu compte des observations de l'Etat et des villes de Chilly-Mazarin, Morangis et La Ville du Bois pour le document finalisé du projet de Programme Local de l'Habitat à arrêter.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. POLITIQUE DE LA VILLE - AU RAPPORT DE DOMINIQUE FONTENAILLE -

6.1 ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE – ÉVALUATION ET SUBVENTION 2010

L'école de la deuxième chance est un outil d'insertion sociale et professionnelle au service des jeunes adultes du territoire d'Europ'Essonne, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et rencontrant de lourdes difficultés d'insertion. Son objectif est l'accès à l'emploi.

Les jeunes, toujours volontaires, sont orientés vers cette structure par les missions locales, services locaux d'insertion et de prévention, la protection judiciaire de la jeunesse et la mission générale d'insertion de l'Éducation Nationale. Ils peuvent également y être intégrés sur leur propre initiative.

En fonction du niveau et des souhaits du stagiaire, le parcours au sein de l'école peut aller de six mois à un an et demi, la scolarité s'effectue en alternance.

En Essonne, sur l'initiative du Conseil Général en partenariat avec la CCI et la Chambre des Métiers, l'association est créée en 2003, la première école ouvre en 2004 à Ris-Orangis et la seconde en 2009 à Courtaboeuf, une ouverture est envisagée sur le sud du Département en 2011.

Son financement est assuré par des subventions publiques Europe (FSE 100 600 €) Etat (449 075 €), Caisse d'Allocations Familiales (20 000 €), Collectivités : Conseil Régional (445 208 €), Conseil Général (250 917 €), Intercommunalités et Communes (185 000 €) : CAEE (50 000 €), CAPS (40 000 €), CA Evry Centre Essonne (40 000 €), CA Seine Essonne (40 000 €), CA Lacs de l'Essonne (5 000 €), Les Ulis (15 000 €) et depuis 2009 par la taxe d'apprentissage récoltée par les services de l'école.

Par délibération N°EE2008.12.07 du 17 décembre 2008, la CAEE a demandé son adhésion à l'association E2C et a autorisé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre l'école de la deuxième chance et la CAEE.

Cette convention fixe la représentation minimum du public europ'essonnien à 20% de la fréquentation totale et conditionne le versement de la contribution financière à la réalisation de cet objectif.

La contribution financière annuelle de la CAEE ainsi que celle de la CAPS et de la ville des Ulis, est affectée au site de Courtaboeuf. Elle est progressive, 40 000 € pour 2008, 50 000 € pour 2009 et 60 000 € pour 2010 afin de soutenir l'ouverture de cette seconde école.

Pour l'année 2009, **29 stagiaires du territoire ont intégré l'école de la deuxième chance de Courtaboeuf sur les 92 stagiaires accueillis sur ce site soit 31.52%.**

189 stagiaires ont été recensés en 2009 et, l'école de Courtaboeuf accueille 48 % du public de l'association.

Cependant, un effort doit être consenti par la mission locale dont l'action se situe en dessous du niveau du nombre d'orientations escompté.

Par ailleurs, 240 stagiaires sont prévus pour 2010, dont 120 sur le site de Courtaboeuf.

Au vu de l'évaluation positive des 2 premières années de fonctionnement de la structure, suivant l'avis positif de la commission sociale réunie le mercredi 16 juin 2010, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'accorder, selon les termes de la convention d'objectifs et de moyens, la subvention 2010 de 60 000 € à l'association Ecole de la deuxième chance.

Les crédits sont prévus au budget 2010 chapitre 65/6574.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE - AU RAPPORT DU PRÉSIDENT-

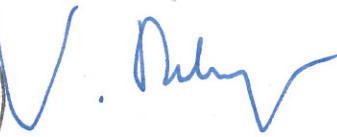
Il est proposé de réunir à 20 heures 30, à Épinay-sur-Orge, salle des fêtes sise Grande Rue (derrière la bibliothèque) le prochain Conseil Communautaire, qui aura lieu le 29 septembre 2010.

Le Conseil Communautaire,

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président,




Vincent DELAHAYE